



# **Kyocera Document Solutions France**

## **Code de conduite des fournisseurs**

Révision 1.0 – Juin 2025

## Introduction :

Kyocera Document Solutions France considère que les relations avec leurs fournisseurs reposent sur la confiance et le respect mutuels.

Notre philosophie et nos valeurs nous poussent à agir de manière responsable, à améliorer ce qui peut et doit l'être, à respecter les personnes et à protéger l'environnement. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils partagent ces valeurs.

Ce code de conduite des fournisseurs décrit un ensemble d'engagements auxquels nos fournisseurs doivent se conformer lorsqu'ils travaillent avec, ou pour le compte de, Kyocera Document Solutions France et ses clients.

Ces engagements ont valeur contractuelle en complément des accords existants ou futurs. Le non-respect peut entraîner une rupture du contrat.

Ce code s'applique également aux sous-traitants ou travailleurs intérimaires engagés par les fournisseurs.

## Responsabilité sociale :

Les organisations ont l'obligation légale et l'attente morale de fonctionner de manière socialement responsable, en veillant à ce que les personnes les plus vulnérables de la société soient protégées contre l'exploitation et que les transactions commerciales se fassent avec des parties qui respectent les exigences législatives.

C'est également une exigence pour nos fournisseurs

Afin de se conformer à ce code de conduite, les fournisseurs sont tenus de :

- Verser au minimum le salaire légal en vigueur à leurs employés et sous-traitants ;
- Ne pas être complices de travail forcé, traite d'êtres humains ou d'esclavage moderne ;
- Interdire le travail des enfants conformément à la législation ;
- Ne pas utiliser de minerais de conflit dans la chaîne d'approvisionnement ;
- Ne pas entretenir de relations commerciales avec des entités sanctionnées ou interdites par la loi.

## Discrimination et Harcèlement:-

Les libertés individuelles et les droits de l'homme doivent être respectés par tous les fournisseurs qui travaillent avec Kyocera Document Solutions France.

La **discrimination** fondée sur le sexe, la race, les croyances religieuses ou l'orientation sexuelle (entre autres) est contraire à nos valeurs, au fonctionnement des entreprises modernes et ne sera pas acceptée.

Afin de se conformer à ce code de conduite, les fournisseurs sont tenus de :

- Garantir **l'égalité des chances** à l'embauche et dans le déroulement de carrière en adoptant des politiques interdisant toute discrimination (genre, origine, religion, orientation sexuelle, etc.) ;
- Interdire tout comportement ou acte pouvant être perçu comme du

## **harcèlement moral ou sexuel ;**

- Favoriser un **dialogue social constructif** avec les représentants du personnel et les institutions.
- Se conformer aux lois sur l'égalité.

## **Lutte contre la corruption et concurrence loyale :**

Les entreprises modernes reposent sur les principes de la transparence et de l'égalité des chances pour tous, et non sur l'irrégularité et les actions sans scrupules destinées à procurer un avantage déloyal.

Tout manquement à l'intégrité peut non seulement donner lieu à des sanctions importantes, mais aussi nuire considérablement à la réputation et détruire la confiance des clients.

Afin de se conformer à ce code de conduite, les fournisseurs sont tenus de :

- Identifier les **conflits d'intérêts** potentiels liés au travail avec Kyocera Document Solutions France et ses clients. Ces conflits doivent être communiqués à [privacy@df.kyocera.com](mailto:privacy@df.kyocera.com) dans les plus brefs délais ;
- Adopter un **comportement équitable** envers le client, en évitant les pratiques contraires aux principes de l'anti-trust et de la concurrence (par exemple, pas de fixation de prix ou de comportement de cartel) ;
- Veiller au respect de la législation appropriée en matière de blanchiment d'argent, de **lutte contre la corruption et de droit de la concurrence** ;
- Offrir aux lanceurs d'alerte qui signalent de bonne foi des actes criminels les protections nécessaires conformément aux lois pertinentes, et veiller à ce qu'ils ne fassent pas l'objet d'actions punitives ;
- Protéger la **propriété intellectuelle** et les informations confidentielles partagées ;
- Ne pas offrir d'incitations, d'encouragements ou d'hospitalité à un membre du personnel de Kyocera Document Solutions France sans l'accord écrit préalable d'un directeur de Kyocera Document Solutions France.

## Sécurité de l'Information & Protection des Données :

On peut raisonnablement s'attendre à ce que les fournisseurs mettent en place des mesures appropriées pour protéger les informations appartenant à Kyocera Document Solutions France ou à ses clients.

L'absence de protection des informations, entraînant une violation potentielle des données, peut non seulement donner lieu à de graves dommages-intérêts punitifs, mais aussi avoir un impact préjudiciable sur la réputation non seulement du fournisseur, mais aussi de Kyocera Document Solutions France et de ses clients.

Afin de se conformer à ce code de conduite, les fournisseurs sont tenus de :

- Veiller à ce que toute faille de sécurité importante susceptible d'exposer ou de compromettre les données de Kyocera Document Solutions France ou de ses clients soit notifiée par écrit à Kyocera Document Solutions France dans les 48 heures suivant son identification à l'adresse [privacy@dfr.kyocera.com](mailto:privacy@dfr.kyocera.com)
- S'assurer que toute violation de données appartenant à Kyocera Document Solutions France ou à ses clients est notifiée par écrit à Kyocera Document Solutions France dans les 48 heures suivant son identification à [privacy@dfr.kyocera.com](mailto:privacy@dfr.kyocera.com)

## Conditions de travail, Santé et sécurité :

Les fournisseurs sont tenus par la loi de se conformer à la législation applicable en matière de santé et de sécurité et de prendre les mesures nécessaires pour garantir que toutes les personnes (employés, sous-traitants, membres du public, etc.) sont protégées contre les pratiques de travail dangereuses.

Les fournisseurs doivent assurer un environnement de travail sûr, salubre et respectueux de la dignité humaine.

Afin de se conformer à ce code de conduite, les fournisseurs sont tenus de :

- Respecter la **durée légale du travail**, les temps de repos et les congés obligatoires ;
- Veiller à ce que l'ensemble du personnel et des sous-traitants reçoivent la **formation et l'équipement nécessaires** (par exemple, l'équipement de protection individuelle - EPI) pour exercer leurs activités en toute sécurité.
- Veiller à ce que les **risques professionnels** appropriés soient identifiés et communiqués au personnel et aux sous-traitants concernés.
- Notifier tout incident de santé et de sécurité à signaler (en fonction des réglementations locales) survenu lors de l'exécution d'activités pour Kyocera Document Solutions France ou en son nom ;
- Protéger la **vie privée des salariés** et la confidentialité des données personnelles.

## Environnement :

Le développement durable et la protection de l'environnement sont des priorités pour Kyocera Document Solutions France, qui a besoin du soutien de ses fournisseurs pour minimiser ses émissions directes et indirectes de CO<sub>2</sub> qui nuisent à l'environnement. Afin de se conformer à ce code de conduite, les fournisseurs sont tenus de :

- Avoir mis en œuvre des activités qui réduisent **l'impact sur l'environnement** et la production de CO<sub>2</sub> et d'autres émissions nocives (par exemple, recyclage, certification selon la norme ISO 14001) ;
- Dans la mesure du possible, contribuer à l'identification des émissions pour les activités liées à Kyocera Document Solutions France (émissions Scope 3 telles que définies par le protocole sur les gaz à effet de serre) ;
- Mettre en œuvre une **gestion efficace des déchets**, en particulier des déchets dangereux ;
- Favoriser **l'efficacité énergétique** et la sobriété dans l'utilisation des ressources ;
- Notifier à [privacy@dfr.kyocera.com](mailto:privacy@dfr.kyocera.com) toute contrainte imposée au fournisseur par l'Agence de l'Environnement ou tout autre organisme ou autorité similaire.

## Chaîne d'approvisionnement responsable :

Les fournisseurs et sous-traitant sont invités à mettre en œuvre les principes de ce code tout au long de leur chaîne de valeur, notamment auprès de leurs sous-traitants et partenaires.

Afin de se conformer à ce code de conduite, les fournisseurs sont tenus de :

- S'assurer que leurs propres fournisseurs respectent également ces principes ;
- Mettre en place un **dispositif de traçabilité** des produits et matières premières ;
- Collaborer à toute évaluation ou audit initié par Kyocera Document Solutions France ou ses représentants.

## Conformité Générale :

Bien que les exigences susmentionnées soient spécifiques à Kyocera Document Solutions France, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à la législation qui leur est applicable.

Cela peut aller de la gestion financière et de la fiscalité à d'autres exigences qui guident la conduite du fournisseur et de ses employés.

Il est attendu du fournisseur qu'il informe Kyocera Document Solutions France en cas de poursuites judiciaires ou d'autres mesures punitives prises à son encontre en raison du non-respect de la réglementation applicable.

## Signalement et conformité :

Tout comportement contraire au présent code peut faire l'objet d'un signalement.

Kyocera Document Solutions France s'engage à traiter chaque alerte de manière confidentielle et sans représailles.

**Canal de signalement** : les fournisseurs peuvent signaler toute préoccupation éthique via : [privacy@dfr.kyocera.com](mailto:privacy@dfr.kyocera.com)

## Audits du code de conduite des fournisseurs :

Dans le cadre du suivi de ses fournisseurs et sous-traitants ou en cas de suspicion de violation des conditions énoncées dans le présent Code de conduite des fournisseurs ou des exigences légales associées, Kyocera Document Solutions France se réserve le droit de procéder à un audit des fournisseurs pour s'assurer de leur conformité.

Cet audit peut avoir lieu à distance ou dans les locaux du fournisseur pendant les heures de travail normales.

Le champ d'application de l'audit peut inclure tout sous-traitant utilisé pour effectuer des tâches pour Kyocera Document Solutions France ou ses clients, ou en leur nom.

Kyocera Document Solutions France doit notifier par écrit, au moins 30 jours à l'avance, son intention de procéder à un audit.

Dans le cas d'une suspicion de violation des conditions, les coûts du temps et des ressources utilisés pour faciliter l'audit par le fournisseur ne seront pas pris en charge par Kyocera Document Solutions France.

## Liens utiles :

[Politique RSE - www.kyoceradocumentsolutions.fr](http://www.kyoceradocumentsolutions.fr)

[Sustainability - www.kyoceradocumentsolutions.com](http://www.kyoceradocumentsolutions.com)



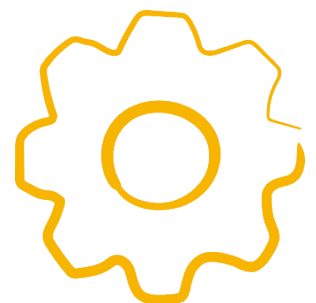


## Acceptation du code de conduite des fournisseurs :

En approuvant ce code de conduite des fournisseurs, physiquement ou numériquement, nous confirmons par la présente que nous acceptons les conditions énoncées dans ce document.

Ce document fera partie intégrante des accords contractuels existants et futurs entre le fournisseur et Kyocera Document Solutions France.

Nom du fournisseur	
Nom du signataire	
Adresse e-mail	
Fonction	
Signature	
Date	



Kyocera Document Solutions France est une société du groupe Kyocera Document Solutions Inc, groupe mondial et acteur majeur en matière de solutions documentaires basé à Osaka, au Japon.

Son ambition est d'améliorer significativement la gestion et les flux des documents dans l'entreprise en proposant une gamme complète de logiciels, de matériels et de services professionnels, accompagnant ainsi la transformation digitale des entreprises, tout en réduisant l'impact environnemental.

Forte de son expertise professionnelle et d'une culture de partenariat empathique, l'entreprise a pour objectif d'aider les organisations à transformer l'information en connaissance.

Site Web : [www.kyoceradocumentsolutions.fr](http://www.kyoceradocumentsolutions.fr)

**KYOCERA Document Solutions France**

14 Mail du commandant Cousteau

91300 Massy

Standard : 01 69 85 26 00

[kyoceradocumentsolutions.fr](http://kyoceradocumentsolutions.fr)

